

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2009

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire. M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, Mme PANTEL Guylène, M. PEYRE Jean-Louis, Adjoints.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal, M. BRESSIEUX Jérôme, M. MOURGUES Fortuné, Mme PEDULLA Martine, Mme RABIE Catherine, Mme ROCOPLAN Andrée, M. SEVAJOLS Francis, M. SEVAJOLS François.

Absents : Mme CATHÉBRAS Mireille, M. PAULET François.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal est élue Secrétaire.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour une demande de subvention concernant la mise en place de l'autosurveillance de la station d'épuration.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour la mise en place de l'autosurveillance de la station d'épuration :

Monsieur COUBES expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place un contrôle permanent du fonctionnement de la station d'épuration. Un cahier des charges a été établi en collaboration avec le service du SATESE.

Le Conseil Municipal valide la demande de financement.

Renouvellement convention avec L' ADDA Scènes Croisées pour intervention en milieu scolaire :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de conventionner avec l'ADDA pour des interventions de sensibilisation à la musique, danse et théâtre en milieu scolaire.

Après concertation avec les directrices d'écoles, le Conseil Municipal approuve l'intervention de 20h de théâtre et 10h de danse à l'école privée et 30h de musique à l'école publique, pour un montant de 2496 €.

Nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Florac et du Haut Tarn :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Communautaire de modifier les statuts à la demande de la Commune de Florac, qui souhaite récupérer la compétence obligatoire développement économique.

Le Conseil Municipal refuse la modification de cette compétence obligatoire et accepte la proposition de suppléants au sein du Conseil Communautaire.

Réfection d'un sanitaire au camping du Pré Morjal - Avenant N°2 lot Plomberie :

Mme RABIÉ fait part au Conseil Municipal de l'avancée des travaux sur le sanitaire du camping du Pré Morjal

Pour le bon déroulement du chantier, il s'avère nécessaire de remplacer les WC à la turque ce qui implique un avenant en plus sur le lot plomberie.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Bail emphytéotique avec l'Association d'Éducation Populaire :

M. PEYRE informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de bail emphytéotique avec l'A.E.P.

Le Conseil Municipal approuve la signature du contrat de bail emphytéotique pour un loyer de 1000 € par an, d'une durée de 40 ans.

Le projet de bail stipule que pendant la durée du bail l'A.E.P. disposera d'une salle et que la Commune aura un droit de préférence en cas de vente du bien.

Demande de dissolution du Syndicat intercommunal des Gorges du Tarn et modification des statuts du SDEE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale en Lozère, la Préfecture souhaite que les communes reprennent leur compétence en matière d'électrification pour les transférer ensuite au SDEE.

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SIEGT et l'adhésion directe de la Commune au SDEE, ainsi que les nouveaux statuts du SDEE.

Acquisition par la Commune de la parcelle Section D n° 1769 à Faux pour la régularisation des captages d'eau de la Commune :

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la parcelle D n° 1769 pour un montant de 8,79 € afin de finaliser la régularisation des captages d'eau de la Commune et désigne Mme PANTEL pour la signature de l'acte.